

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 04 septembre 2023

**Présents** : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Excusés** : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

**Secrétaire de séance** : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain  
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26  
Présents : 15  
Votants : 17

**Délibération n° 2023-080**

**Code nomenclature** : 1.1 Marchés publics

**OBJET** : **Marché de services n°2023-004 relatif au « Traitement des Ordures Ménagères (OMr) pour le compte d'Evolis 23 (23300 NOTH) » - Autorisation de signer.**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10 ainsi que son article L.1414-2 relatif aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-2-1° concernant la procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU l'avis de marché publié le 14 juillet 2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

VU la décision d'attribution prise par les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 11 septembre 2023 ;

Monsieur le Président rappelle qu'en 2024, Evolis 23 aura à assurer le traitement des OMr pour l'ensemble de collectivités qui ont demandé leur adhésion.

Si actuellement, Evolis 23 bénéficie d'une capacité réservée à la CEDLM (Centrale Energie de Limoges Métropole) pour accueillir ses OMr dans le cadre de l'Entente conclue entre Evolis 23, le SYDED 87 et Limoges Métropole, une solution complémentaire a dû être recherchée par la passation d'un marché public - selon la technique d'achat de l'accord-cadre multi-attributaires - pour les besoins dépassant la capacité d'accueil de la CEDLM.

Monsieur le Président indique que la commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a retenu les 2 opérateurs économiques suivants :

**SECHE ECO INDUSTRIES LE VIGEANT**

Adresse de l'Etablissement : LA REISSIERE 86150 LE VIGEANT  
Adresse du siège social : LES HETRES CS20020 – 53810 CHANGE

**SOVAL NORD**

Adresse de l'établissement : Agence de Gizay – Brande de la Chevignerie 86340 GIZAY  
Adresse du siège social : Rue de Roux – BP 10132 17005 LA ROCHELLE Cedex 01

Il propose d'être autorisé à signer le marché avec ces 2 sociétés.



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- Le marché n°2023-004 passé selon la technique d'achat de l'accord-cadre multi-attributaires et ayant pour objet le « Traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) pour le compte d'Evolis 23 (23300 NOTH) » avec les 2 opérateurs économiques suivants :

**SECHE ECO INDUSTRIES LE VIGEANT**

Adresse de l'Etablissement : LA REISSIERE 86150 LE VIGEANT  
Adresse du siège social : LES HETRES CS20020 – 53810 CHANGE

**SOVAL NORD**

Adresse de l'établissement : Agence de Gizay – Brande de la Chevignerie 86340 GIZAY  
Adresse du siège social : Rue de Roux – BP 10132 17005 LA ROCHELLE Cedex 01

Cet accord-cadre s'exécutera par l'émission de bons de commandes en fonction des besoins ; le seuil maximum de commandes est fixé en quantité à 14 800 T pour la durée de l'accord-cadre. L'estimatif est évalué à 2 155 k€ HTVA et hors TGAP.

Le marché commencera à produire ses effets juridiques à compter de la date de sa notification aux titulaires ; sa durée est de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (date de démarrage effectif des prestations).

Le principe retenu par Evolis 23 – décrit à l'article 4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) pièce constitutive de l'accord-cadre - pour l'attribution des bons de commandes de traitement des OMr est « le moins cher rendu sur place » (transport inclus)

- Tous documents liés à l'exécution administrative, technique et financière à venir y afférents, dans les limites des crédits alloués à ces prestations.

Fait à NOTH, le  
Le Président,

Publication le : 21 SEP. 2023

